

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ **1 2** mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		PSYCHOMOTRICIEN(NE)													
Nature de l'activité (1)		50 Adhérents					Code activité pour les praticiens médicaux								
N° SIRET		si exercice en société (2) AV					Nombre d'associés AS								
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK					d'après les règles «créances-dettes» AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT <input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion AN		Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①										AA	39 560	101,94 %	
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés L.....) ③										AC	752	1,94 %	
	4	Montant net des recettes										AD	38 808	100,00%	
	5	Produits financiers ④										AE	1		
	6	Gains divers ⑤										AF	1 669	4,30 %	
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)										AG	40 479	104,31 %	
D É P E N S E S	8	Achats ⑥										BA	133	0,34 %	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦										BB	105	0,27 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	70	0,18 %
	11	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12		Contribution économique territoriale										JY	363	0,94 %
	13		Autres impôts										BS	669	1,72 %
	14	⑧	Contribution sociale généralisée déductible										BV	1 306	3,37 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	5 373	13,85 %	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨										BW	173		
	17	Entretien et réparations											384	0,99 %	
	18	Personnel intérimaire											20	0,05 %	
	19	Petit outillage ⑩											1 203	3,10 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											261	0,67 %	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪											955	2,46 %	
	22	Primes d'assurances											344	0,89 %	
	23	Frais de véhicules ⑫											2 577	6,64 %	
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>) Autres frais de déplacements (voyages...)											706	1,82 %		
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 4 793 dont facultatives BU 991										BK	5 784	14,90 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											391	1,01 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 061	2,73 %		
28	Frais d'actes et de contentieux											3	0,01 %		
29	Cotisations syndicales et professionnelles..... BY											162	0,42 %		
30	Autres frais divers de gestion											469	1,21 %		
31	Frais financiers ⑭										BN	139	0,36 %		
32	Pertes diverses ⑮										BP	1			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	23 008	59,29 %		

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

PSYCHOMOTRICIEN(NE)

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

50 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)				CA	17 471	45,02 %
	35	Plus-values à court terme ¹⁶				CB			
	36	Divers à réintégrer ¹⁷				CC	482	1,24 %	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸				CD	5	0,01 %	
	38	TOTAL (lignes 34 à 37).....				CE	17 958	46,27 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)				CF			
	40	Frais d'établissement ¹⁹				CG			
	41	Dotation aux amortissements ²⁰				CH	492	1,27 %	
	42	Moins-values à court terme				CK	2	0,01 %	
	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS	272	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	374	dont abondement sur l'épargne salariale	CT		
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
	44	Déficits Sté civile de moyens ¹⁸				CM	15	0,04 %	
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	1 154	2,97 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)				CP	16 803	43,30 %	
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)				CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ		
6	Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹² (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.								
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			6 246			
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.